

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

DRIEAT / SPR / DHPC / UHRM

Bilan annuel de l'étiage en Île-de-France

Saison 2021

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	15/02/22	Première version.
2	26/01/23	Mise à jour mineure + format.

Affaire suivie par

Mathieu MAQUAIRE - DRIEAT/SPR/DHPC/UHRM

Tél.: 01 71 28 46 36

Courriel: mathieu.maquaire@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs

Mathieu MAQUAIRE / Audrey BILDSTEIN DRIEAT/SPR/DHPC/UHRM

Relecteur(s)

Audrey BILDSTEIN - DRIEAT/SPR/DHPC/UHRM

Référence(s) internet

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bilans-annuels-a12605.html

Sommaire

I Bilan hydrologique général sur le bassin	4		
1. Introduction et présentation			
2. Tableau des stations de référence – Seuils max et VCN3 atteints par station de référence	5		
II Bilan de l'organisation de l'Unité Hydrométrique (UH)	7		
La saison d'étiage 2021 ayant été globalement faible, aucune fiche bilan par station été produite.	n'a		

L'hiver 2020-2021 est très pluvieux entraînant une hausse des niveaux dans les rivières. Les débits observés à l'issue de l'hiver sont au-dessus des normales de saison.

Le printemps 2021 est ponctué de faibles pluies. La pluviométrie reste cependant déficitaire pour la saison, ce qui entraîne une baisse normale des débits en rivière.

En début d'été les niveaux se maintiennent d'abord grâce aux passages pluvio-orageux du mois de juin. Le mois de juillet se poursuit avec un excédent de pluie, avec notamment de fortes pluies au nord de l'Île-de-France du 12-13 juillet. Cela retarde l'entrée en étiage de certaines stations. Les mois d'août et septembre plus secs, entraînent la baisse des niveaux, plus marquée sur les petites rivières. La pluviométrie proche des normales du mois d'octobre permet la stabilité des niveaux. Les pluies de début novembre permettent sortir de l'étiage une partie des stations. L'autre partie sortir des niveaux de vigilance avec les pluies de fin novembre/début décembre.

Seules les petites rivières franchiront les seuils de vigilance étiage sur la saison 2021. Les grandes rivières ont des niveaux au-dessus de leurs normales de saison jusqu'à octobre, elles restent ainsi sur toute la saison au-dessus des seuils de vigilance.

I Bilan hydrologique général sur le bassin

1. Introduction et présentation

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3* aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

• la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équi-

libre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise: le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.
- (*) VCN3 : débit moyen sur 3 jours consécutifs, le plus bas de la quinzaine.
 - 2. Tableau des stations de référence Seuils max et VCN3 atteints par station de référence

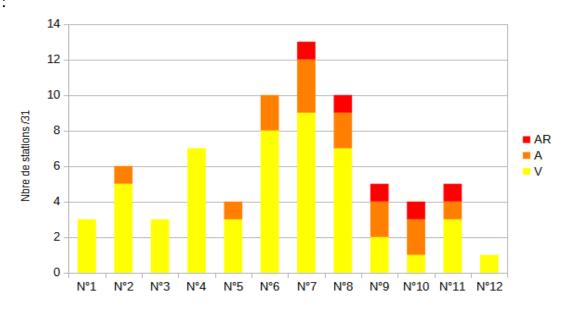
L'étiage sur le bassin parisien a commencé mi-juin et un premier bulletin étiage a été publié le 14/06/20. Le tableau ci-dessous présente la chronologie de l'étiage en terme de Qm3J et de seuils franchis par bulletin d'étiage produit :

Au total, 12bulletins ont été produits, soit un étiage couvrant 5 mois.

Courant septembre, un maximum de 11 stations sur 31 dépassant *a minima* les seuils de vigilance sur un même bulletin, soit 35 % des stations.

						Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage																
	Station		Seuils (m³/s)			N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7			MIN	Nb de bulletins en						
Grandes rivières : 14/06/28/06/12/07/26/07/09/08/23/08/06/09/20/09/04/10/18/10/02/11/15/11 de la saison V A AR G												AR C										
Marne Gournay-sur-Marne 32 23 20 17				_							_		I		27	le 14/11/21						
Oise	Creil	32	25	20	17	-								_					le 17/12/21			
Oise	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	\vdash	_					_		_	_		\vdash		le 21/11/21			
Seine	Alfortville	64	43	41	36	\vdash	_					_		_	_		\vdash		le 21/11/21			
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	\vdash	_							_					le 23/11/21			
	Vernon	170	131	113	100	\vdash								_					le 25/11/21			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	_						_		_			\vdash		le 08/09/21			
	Petites rivières :				- 11													20	16 00/03/21			
Petites rivie			0.00		0.00													0.74				
Essonne	Boulancourt (**)		0,32	2.0	0,20	-									_				le 07/09/21			
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5														le 19/08/21			
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,2	2,2	2,2			2,3	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1		_,	le 07/09/21	8	1	
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6														le 07/09/21			
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13						0,32	0,29	0,27	0,34	0,32	0,30	0,35	-,	le 03/09/21	7		
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27													-,	le 27/08/21			
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71				1,05		1,06	1,05							le 22/07/21	3		
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11		0,15				0,16	0,15	0,15					-,	le 24/07/21	4		
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0							1,5							le 27/08/21	1		
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15						0,25	0,24	0,24						le 07/09/21	3		
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36		0,48	0,48	0,53	0,51	0,51	0,43	0,41	0,42	0,42	0,41	0,50	0,41	le 19/10/21	4	3	4
	Jouarre [Vanry]	0,99	0,76	0,66	0,59							0,92	0,93						le 03/09/21	2		
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,25	0,24					0,23	0,21						le 08/09/21	4		
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015			0,035					0,030	0,033	0,031	0,032	0,031		0,030	le 02/09/21	6		
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005														le 25/08/21			
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22													_	le 28/08/21			
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53							0,73	0,67					_	le 07/09/21	2		
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20													0,38	le 07/09/21			
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,00	3,00	2,40	2,00		3,70	3,70	3,52	3,39	3,04	2,74	2,72	2,97	3,00	2,87	3,10		le 08/09/21	6	5	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32													1,26	le 23/10/21			
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010													0,037	le 02/09/21			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060														le 02/09/21			
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22								0,42					0,42	le 09/09/21	1		

Bilan 2021:



L'étiage 2021 est bien moins marqué que les précédents de 2019 et 2020. En effet, l'hiver pluvieux et les précipitations des mois de juin et juillet ont permis de limiter la gravité de l'étiage.

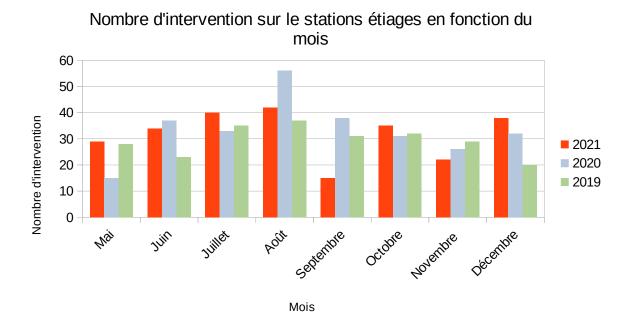
Seule la station de Montmirail sur le Petit Morin a franchi le seuil d'alerte renforcée. La Vanne à Pont-sur-Vanne a franchi son seuil d'alerte de fin août à octobre. Pommeuse sur le grand Morin a temporairement atteint son seuil d'alerte courant septembre. Les autres rivières surveillées n'ont pas été plus bas que leurs seuils de vigilance.

II Bilan de l'organisation de l'Unité Hydrométrique (UH)

Organisation de l'UH:

- une équipe de terrain qui va jauger en fonction des besoins
- des référents stations qui analysent les stations étiages (CT, CorTH, etc...)
- · un rédacteur du bulletin
- un relecteur

Un suivi en continu des stations étiages par les référents stations avec des déclenchements de jaugeages si nécessaire.



On remarque que l'activité de jaugeages sur les stations d'étiage aux mois d'août et septembre a été plus faible que l'année 2020. Ceci témoigne d'une sévérité moindre et donc d'un besoin moins important de contrôler les débits.



Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

21-23 rue Miollis 75 732 Paris Cedex 15

Tél : 33 (+1) 40 61 80 80 www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr